

6 Faits divers & Justice

Escroquerie en bande organisée

Deux faux vendeurs de terrain sous les verrous

AEE

Libreville/Gabon

EMMANUEL Endamane Nguema, 52 ans, et son complice présumé, Fils Nivah Mboundou Ngoko, 38 ans, se trouvent dans les locaux de la Brigade anti-criminalité (Bac), depuis le vendredi 20 janvier dernier. Ces deux compatriotes auraient tenté de déléster M. N. N. de 12 millions de francs, en lui proposant une parcelle appartenant à autrui, à Avorbam, dans la commune d'Akanda. D'après les informations en notre possession, Fils Nivah Mboundou Ngoko

serait un proche du véritable propriétaire du terrain. C'est lui qui aurait aiguillonné Endamane Nguema, en lui remettant les documents de la parcelle, pour lui permettre d'opérer en toute aisance. Puis, c'est le contact avec M. N. N., à la recherche d'un terrain, par le truchement d'une annonce dans un journal spécialisé. Un rendez-vous est fixé pour convenir des modalités de paiement, et convenir de la date de la visite de la parcelle. Deux jours après la première entrevue, les trois hommes décident de se retrouver dans une banque, afin de procéder à la transaction financière. Mais bien avant cela, la veille, M. N. N. tient à pré-



Emmanuel Endamane Nguema, un vieux cheval de retour à la maison d'arrêt...



... avec son complice présumé Fils Nivah Mboundou Ngoko.

Après la sortie des avocats de l'ancien ministre Étienne Dieudonné Ngoubou " Que les juristes se rapprochent plutôt de la chambre d'accusation de la Cour d'appel "

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Le conseil émane de certains magistrats proches du parquet de Libreville. Pour eux, seule cette instance judiciaire, et non pas des avocats, serait apte à juger de la compétence ou pas du juge d'instruction du tribunal de Libreville ou de la Cour constitutionnelle, pour avis sur l'interprétation de l'article 78 de la Constitution.

APRÈS l'interpellation et la mise sous mandat de

dépôt, à la prison centrale de Libreville, de l'ancien ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Etienne Dieudonné Ngoubou, ses avocats-conseils sont montés au créneau, ce vendredi 20 janvier dernier, en donnant une conférence de presse. Mes Richard Sedillot (barreau de Rouen), Félicité Esther Zeifman (barreau de Paris), Anges Nzigou et Cedric Maguisset (barreau du Gabon) ont dénoncé à cette occasion une "aberration judiciaire", en évoquant les circonstances qui ont conduit à l'incarcération de leur client. Ils jugent hâtive

l'interprétation de l'article 78 de la Constitution, appelant à l'intervention du président de la République.

Seulement voilà! La campagne d'information des avocats semble perçue comme une démarche peu professionnelle du côté du tribunal de première instance de Libreville, auteur des poursuites non seulement contre M. Ngoubou, mais également contre l'ancien ministre de l'Economie, du Logement, des Travaux publics, Magloire Gambia, tous les deux actuellement détenus à Gros-Bouquet. Un magistrat proche du parquet de Libreville rappelle que le dossier se trouvant présentement à l'instruction, il est donc frappé du sceau du secret.

« Des juristes qui sont convaincus de la pertinence de leurs arguments font appel, en saisissant la chambre d'accusation de la Cour d'appel », argumente un autre juge. Pour ce dernier, seule cette instance judiciaire serait apte à juger de la compétence ou non du juge d'instruction du tribunal de Libreville ou de la Cour constitutionnelle, pour avis sur l'interprétation de l'article 78 de la loi fondamentale.

« Ce n'est pas aux avocats de déclarer que tel juge ou telle juridiction est compétente ou pas », réitère un magistrat, qui conseille plutôt aux avocats de l'ex-ministre du Pétrole et des Hydrocarbures d'utiliser les voies de recours appropriées.

senter à son aîné la parcelle qu'il est sur le point d'acquiescer. En se rendant sur le site d'Avorbam, la fratrie trouve un vigile, qui leur fait comprendre que l'endroit n'est pas à vendre. M.N.N. tente alors d'entrer en contact avec le véritable propriétaire, pour en avoir le cœur net.

Mais les frangins ne tarderont pas à comprendre qu'ils ont affaire à des escrocs. La Brigade anti-criminalité (Bac) est rapidement mise à contri-

bution, en vue de confondre les malfrats. Emmanuel Endamane Nguema est le premier à être arrêté par les flics, à son arrivée à la banque. Sur lui, des documents du site et une fausse pièce d'identité, sur laquelle est mentionné le nom du propriétaire légitime.

Quelques minutes plus tard, Fils Nivah Mboundou Ngoko, le complice présumé, fait également son entrée dans l'établissement bancaire. Il est aussi neu-

tralisé. D'après les renseignements, Emmanuel Endamane ne serait pas à son premier coup. Bien connu des services judiciaires, il aurait déjà été écroué plusieurs fois à la prison centrale de Libreville, pour escroquerie en bande organisée.

C'est ce lundi que les deux présumés escrocs devraient être remis à la disposition d'une unité de police, qui se chargera de les déférer devant un juge d'instruction.

